

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

OBJET : 2025-02B TE05

Présentation nouvel organigramme

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	6
Nombre de membres présents en visioconférence	2
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	6
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	22-01-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 15h00, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Etaient présents : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, BONNAFFOUX Joël, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude, ARNAUD Jean Michel.

Etaient en visioconférence : TARDY Lionel, CLAEYMAN Jean Pierre.

Était excusée : CHANFRAY Corinne.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du service Finances ; PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : M. GOURY Dominique.

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 005-2004#203-20250130-2025_02B-DE

RECEVU

4 FEV 2025

OBJET : 2025-02B TE05

Présentation nouvel organigramme

Vu l'article 72 de la constitution du 4 octobre 1958 modifié par la loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 donnant libre administration aux collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social des Territorial (CST) en date du 23 janvier 2025.

Le Président expose :

L'organigramme des services est un schéma des relations hiérarchiques et fonctionnelles d'une organisation. Il doit représenter la structure de façon claire et synthétique.

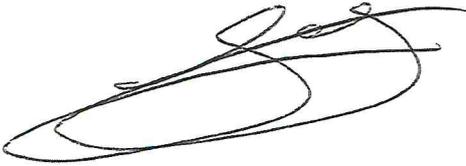
Il a été demandé à la nouvelle Directrice Générale des Services de mettre en place une organisation interne des services. Il est donc proposé l'organigramme ci-après.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Accepte** la mise en place de l'organigramme ci-annexé,
- Laisse** à l'autorité territoriale le pouvoir général d'organisation des services à venir.

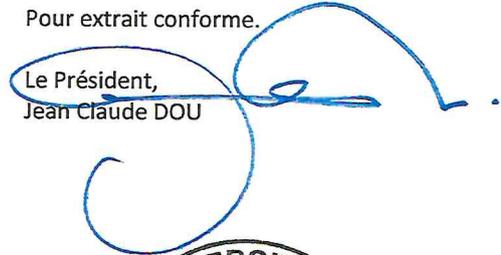
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

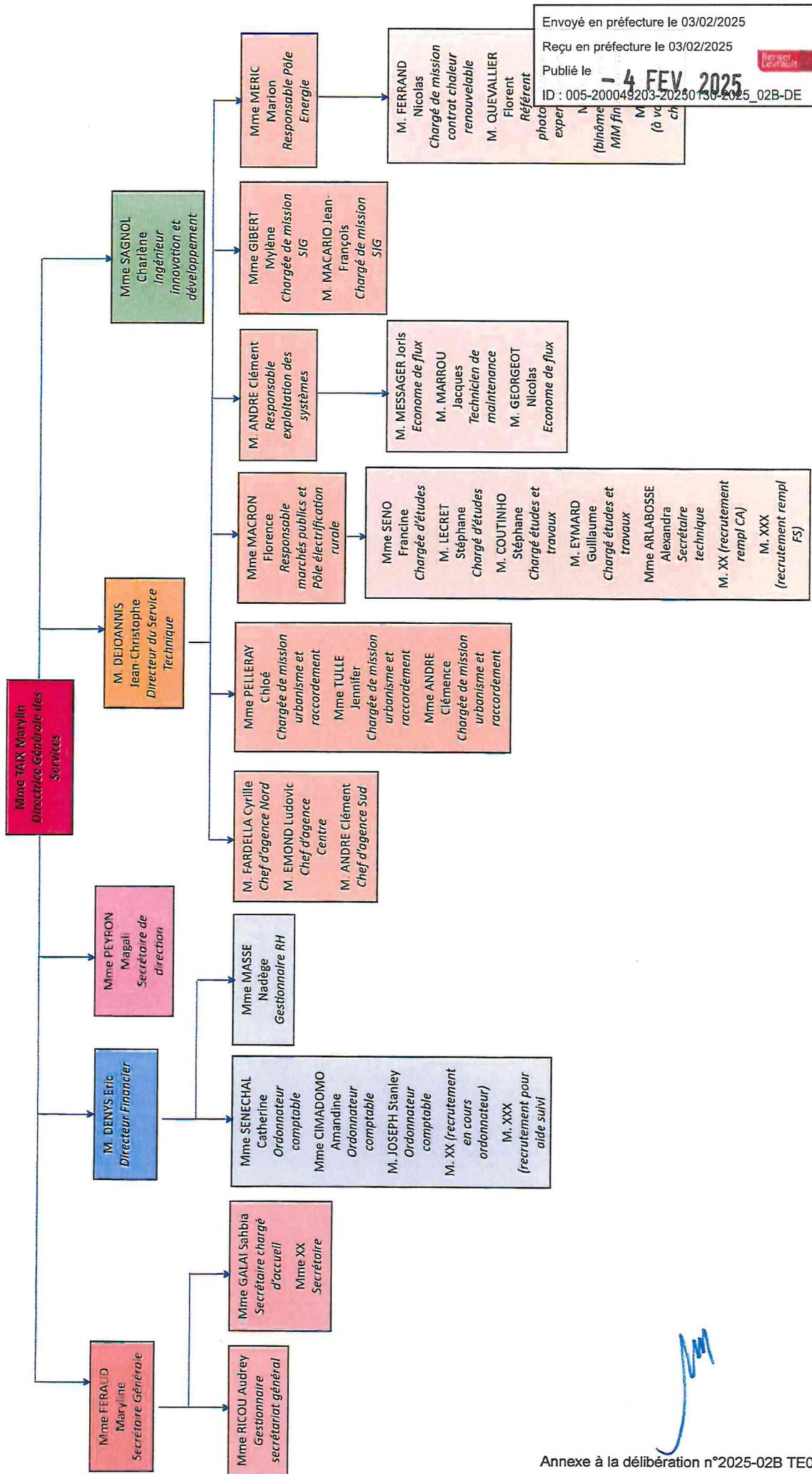
Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU





Envoyé en préfecture le 03/02/2025
 Reçu en préfecture le 03/02/2025
 Publié le **4 FEV 2025**
 ID : 005-200049203-20250130-2025_02B-DE

